

A-3-G
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 47, Rue Espariat
13100 AIX EN PROVENCE
949 071 211 RCS AIX EN PROVENCE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et,
Le 30 novembre,
A 10 heures,

Signé en la forme électronique

La Société R-G-M, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social Relais de Provence CD 6, 13320 BOUC BEL AIR, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 890 232 341 RCS AIX EN PROVENCE, représentée par Monsieur Gaël PATAVIA, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société A-3-G,

En présence de Monsieur Gaël PATAVIA, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Modification statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Gaël PATAVIA de son mandat de Président à compter de ce jour, décide de se nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé unique décide de supprimer l'article 27 des statuts relatifs à la nomination du premier président.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société R-G-M
Monsieur Gaël PATAVIA